



**TARN-ET-GARONNE**  
LE DÉPARTEMENT.fr

Pôle Savoirs et Animation des Territoires  
Musée des Arts de la Table - Abbaye de Belleperche  
Dossier suivi par Jean-Michel Garric  
05 63 95 62 76  
abbaye.belleperche@ledepartement82.fr

N° 2019 - 536

## ARRÊTÉ PORTANT ACCEPTATION DE DON

### LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 3221-10,

Considérant le souhait exprimé par M. Pascal OLIVIER auprès de la conservation du musée des Arts de la table,

ARRÊTE

#### Article 1

Le don consenti au Département de Tarn-et-Garonne par M. Pascal OLIVIER, 77 avenue Aristide Briant, 82000 Montauban, constitué d'une photographie du XIX<sup>e</sup> siècle représentant un dressoir Renaissance de l'ancienne collection Olivier, pour affectation au musée des Arts de la Table sous condition de perpétuelle demeure, est accepté.

Le transfert de propriété sera effectif au jour de la signature du présent arrêté.

#### Article 2

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes administratifs départementaux, et ampliation sera notifiée au donateur.

Fait à Montauban, le 9 AVR. 2019

Le Président

**Christian ASTRUC**